Blackstone

SEPTEMBRE 2026

Document d'Informations Clés

BXPE FEEDER SICAV-I, Classe I-A-USD - Blackstone Private Equity Strategies Fund SICAV

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Blackstone Europe Fund Management S.à r.l. (le "**GFIA**") est tenu de préparer et publier le présent document en vertu du Règlement (UE) 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (le "**Règlement**"). Le GFIA est tenu de suivre la méthode prescrite dans le Règlement, pour la préparation du document, mais également pour la détermination de l'indicateur de risque sommaire et le calcul des rendements selon les différents scénarios de performances. Le GFIA estime que la méthode prescrite dans le Règlement pour la préparation du présent document et, en particulier pour la préparation des scénarios de performances, est principalement prévue pour les produits d'investissement packagés de détail plutôt que pour des actions de ce type de fonds, et le GFIA estime que, pour ce produit en particulier, les résultats obtenus par cette méthodologie pourraient différer considérablement de ceux du fonds.

Produit

BXPE FEEDER SICAV - I, Classe I-A-USD - Blackstone Private Equity Strategies Fund SICAV("**BXPE**")

ISIN: LU2480033757

Initiateur du Produit
Blackstone Europe Fund Management S.à r.l.
+352 282647 1901
https://www.blackstone.com/regional-disclosures-and-information/

Autorité compétente : Commission de Surveillance du Secteur Financier (la "**CSSF**"). Le fonds BXPE est agréé au Luxembourg par la CSSF. Le fonds BXPE est déclaré à des fins de commercialisation au Luxembourg et dans d'autres pays membres de l'espace économique européen conformément aux Articles 31 et 32 de la Directive 2011/61/UE.

Dernière mise à jour: septembre 2026

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Les actions de BXPE, qui est un fonds d'investissement constitué selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples. BXPE est composé de plusieurs compartiments ségrégués et est régi par la Partie II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la « **Loi de 2010** »).

La Classe I-A est une « Sous-catégorie de Capitalisation ». Un investisseur ayant souscrit des actions d'une Sous-catégorie de Capitalisation ne recevra pas de distribution en espèce de la part d'BXPE pour ces actions. Au lieu de recevoir des distributions en espèce de la part d'BXPE pour ces actions, ces montants seront réinvestis dans cette Sous-catégorie.

BXPE peut à tout moment être mis en liquidation par voie de résolution prise lors de l'assemblée générale des actionnaires, sous réserve des exigences de quorum et de majorité définies dans ses statuts. Les transactions de rachat devraient être offertes trimestriellement à la valeur nette d'inventaire (« **VNI** ») par action telle que déterminée au dernier jour calendaire de chaque trimestre. Veuillez vous référer à la section « Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? » ci-dessous. Le dépositaire du fonds BXPE est CACEIS Bank, Luxembourg branch. Veuillez vous référer à la section « Autres informations pertinentes » ci-dessous pour obtenir d'autres informations pertinentes relatives au fonds BXPE.

Durée

Le fonds BXPE a été établi pour une durée illimitée. Il n'y a pas de période de détention recommandée pour ce produit, veuillez consulter la section « Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? » ci-dessous relative à la période de détention indicative recommandée utilisée dans ce document.

Objectifs

En tant que fonds nourricier, BXPE investira la totalité ou une partie substantielle de ses actifs dans un compartiment de Blackstone Private Equity Strategies Fund (Master) FCP (le « **Fonds maître**»), lequel agira en qualité de fonds maître. Le Fonds maître est un fonds commun de placement luxembourgeois régi par la Partie II de la Loi de 2010.

L'objectif d'investissement du Fonds maître est de générer une appréciation du capital à moyen et long terme et, dans une moindre mesure, de générer un revenu courant modeste. Le Fonds maître investira principalement dans des placements en actions non cotées, en s'appuyant sur l'expertise et les capacités d'investissement de la plateforme de capital-investissement de Blackstone pour créer un portefeuille attractif d'investissements alternatifs diversifiés sur le plan géographique et sectoriel. Le Fonds maître adoptera l'approche thématique et sectorielle de Blackstone en matière de placement en capital-investissement, en mettant l'accent sur les transactions pour lesquelles sa taille, sa marque et/ou ses capacités d'intervention opérationnelle créeront des avantages concurrentiels pour le Fonds maître. Le Fonds maître entend demeurer un investisseur discipliné, axé sur la valeur, qui s'engage à développer les sociétés de son portefeuille en soutenant les équipes de gestion et les plans de développement, en améliorant les opérations, en fournissant un accès à l'écosystème Blackstone et en évaluant et participant à des investissements de suivi pour soutenir la croissance. Dans une moindre mesure, le Fonds maître investira également dans la dette et d'autres titres, y compris, mais sans s'y limiter, des prêts, des titres de créance et des actions cotées, qui sont généralement réputés liquides et peuvent être utilisés pour générer des revenus, faciliter le déploiement du capital et fournir une source potentielle de liquidité. Le fonds BXPE et le Fonds maître sont gérés de manière active par le GFIA et les investisseurs ne disposent d'aucune discrétion en matière de gestion à leur égard. Le fonds BXPE peut utiliser des techniques de gestion d'actifs comme l'effet de levier ou l'endettement à toute fin, notamment pour financer une partie ou la totalité du capital nécessaire à l'investissement ou souscrire des transactions de couverture de manière à limiter les risques de variations potentielles de change ou de taux d'intérêt.

Investisseur de détail ciblé

Ce produit est destiné à des investisseurs fortunés (High-Net-Worth), aux gestionnaires de fonds de clients privés, aux intermédiaires financiers et d'autres investisseurs particuliers, sous réserve de toutes les lois ou règlementations applicables dans votre juridiction, capables d'évaluer les avantages et les risques de ce type de placement et/ou ayant été conseillés sur cet investissement par leurs intermédiaires financiers. Le produit ne convient qu'aux investisseurs qui : (i) comprennent qu'il existe un risque de perte de capital et que les investissements sous-jacents de BXPE peuvent être assortis d'une liquidité limitée ; (ii) possèdent des ressources suffisantes pour supporter toute pertes (pouvant atteindre le montant total investi) susceptible de découler de ces investissements ; (iii) effectuent des placements dans BXPE dans le cadre d'un programme d'investissement diversifié ; et (iv) sont pleinement conscients des risques impliqués par ce programme et sont disposés à les assumer.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

Risque le plus faible **Risque le plus élevé**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant 8 ans. Le risque réel peut varier de manière significative et il est possible que votre retour sur investissement soit inférieur. Il est possible que vous ne puissiez pas aisément vendre votre produit, ou alors, vous devrez peut-être vendre à un prix qui aura un impact significatif sur le montant que vous récupérerez.

Le récapitulatif d'indicateur de risque est un guide sur le niveau de risque de ce produit par rapport aux autres produits. Il montre dans quelle mesure il est probable que le produit perde de l'argent en raison de l'évolution des marchés ou parce que nous ne sommes pas en mesure de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Attention au risque de change. La devise de référence de BXPE est le dollar (USD $). Les sommes qui vous seront versées pourront l'être dans une devise différente de la devise officielle de votre pays de résidence, de sorte que le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur présenté ci-dessus.

L'indicateur synthétique de risque (ISR) est calculé selon une méthodologie établie par les règles PRIIPs, qui prend en compte certaines mesures de risque de marché et de crédit basées sur une période déterminée de données de rendement. La volatilité observée dans les données pertinentes de rendement constitue un facteur important dans la détermination de l'ISR. Cela signifie que deux catégories d'actions présentant substantiellement les mêmes conditions économiques, mais libellées dans des devises différentes, peuvent avoir deux notations ISR distinctes en raison de la volatilité des taux de change. Cette différence ne reflète aucune modification du portefeuille sous-jacent, de la stratégie d'investissement ou du risque global d'investissement du fonds.

Ce placement implique un degré de risque élevé et ne devrait être effectué que par des investisseurs capables d'assumer la perte totale du montant investi. Rien ne saurait garantir la réalisation des objectifs d'investissement ou la performance du fonds. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre la totalité de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec exactitude.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant la pire, la moyenne et la meilleure performance du produit ou d'un produit de substitution approprié, au cours des 13 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée:		**8 ans**	
Exemple d'investissement:		**$10,000**	
		Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 8 ans**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**$8,530**	**$8,150**
	Rendement annuel moyen	-14.7%	-2.5%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**$9,200**	**$12,240**
	Rendement annuel moyen	-8.0%	2.6%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**$10,620**	**$28,320**
	Rendement annuel moyen	6.2%	13.9%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**$13,940**	**$30,880**
	Rendement annuel moyen	39.4%	15.1%

Basé sur la performance annualisée sur 13 ans du produit de substitution suivant : (A) Pour la période précédant le lancement de BXPE en janvier 2024 ou: (1) 85 % Cambridge Private Equity Global ; et (2) 15 % Credit Suisse Leveraged Loan USD chacun jusqu'à décembre 2023; et (B) À partir de janvier 2024, la performance réelle de BXPE.

Aucune commission initiale n'est due à BXPE lorsque vous achetez des actions de BXPE, bien que certains intermédiaires financiers, entreprises d'assurance et autres institutions puissent facturer directement à leurs clients une commission de vente initiale, des frais de placement, des commissions de souscription ou des frais similaires pouvant aller jusqu'à 3,5 % du prix de souscription. Ces frais sont imposés uniquement par la contrepartie concernée conformément aux accords conclus avec ses clients et ne sont pas perçus par BXPE. Veuillez noter que les scénarios de performance présentés dans ce document n'incluent pas, le cas échéant, cette commission initiale. Il est possible qu'un intermédiaire financier, une entreprise d'assurance ou une institution facture à ses clients d'autres frais liés à l'achat des actions de BXPE ou aux services qu'il fournit à ses clients à cet égard.

Conformément aux obligations règlementaires, les montants des scénarios de performance exprimés en termes monétaires sont arrondis à la dizaine de USD (ou devise équivalente) la plus proche, et les indicateurs de performance exprimés en pourcentage sont arrondis à une décimale près.

Lorsque les calculs de performance révèlent qu'un scénario de tensions est plus favorable que le scénario défavorable, le scénario de tensions sera ajusté pour correspondre au scénario défavorable.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Pour chaque scénario décrit ci-après, veuillez vous référer à l'indicateur de substitution correspondant ci-dessous:
(a) **Scénario défavorable:** ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 01/2022 et 12/2022 (sur la base de la sortie de l'investissement à l'année 1) et entre 05/2025 et 06/2026 (sur la base de la sortie de l'investissement à l'année 8)
(b) **Scénario intermédiaire:** ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 01/2016 et 12/2016 (sur la base de la sortie de l'investissement à l'année 1) et entre 07/2016 et 06/2024 (sur la base de la sortie de l'investissement à l'année 8); et
(c)**Scénario favorable:** ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 07/2020 et 06/2021 (sur la base de la sortie de l'investissement à l'année 1) et entre 07/2013 et 06/2021 (sur la base de la sortie de l'investissement à l'année 8).

Que se passe-t-il si Blackstone Europe Fund Management S.à r.l. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

L'investisseur peut subir une perte financière (pouvant représenter une partie ou la totalité du montant investi) en cas de défaut du produit ou du Fonds maître. Cette perte potentielle n'est pas couverte par un régime de compensation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Le cas échéant, cette personne vous transmettra les informations relatives à ces coûts et à la façon dont ils affectent votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour l'autre période de détention, nous avons supposé que le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Investissement de 10 000 USD.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	$928	$9,882
Incidence des coûts annuels (*)	8.7%	3.7% chaque année

* Cela montre dans quelle mesure les coûts réduisent votre rendement au fil du temps. Par exemple, cela montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée illustrative de 8 ans, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 18.2 % avant déduction des coûts et de 13.9 % après cette déduction.

Coûts totaux: Ce chiffre s'appuie sur l'hypothèse d'un investisseur qui rachète toutes ses actions au moment considéré.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 USD
Coûts de sortie	La VNI des actions rachetées (calculée à compter de la Date de rachat concernée) détenues moins de 24 mois sera minorée de 5 %.	526 USD
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.5 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	162 USD
Coûts de transaction	0.1 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. Cela exclut les coûts de transaction qui sont capitalisés en tant qu'investissement.	11 USD
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	2.1% de la valeur de votre investissement par an. Ceux-ci sont prélevés sur le produit lorsque les résultats dépassent les seuils définis dans les documents constitutifs. Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement. La commission de performance annuelle est estimée pour chacune des cinq dernières années de données de substitution et une moyenne est calculée.	229 USD

Composition des coûts: Les intérêts et autres coûts liés aux emprunts fournis par des parties non affiliées ainsi que tout emprunt lié à un investissement ne sont pas inclus dans les coûts récurrents. L'impact net de l'effet de levier est reflété dans les rendements avant la déduction du total des coûts ponctuels, permanents et accessoires.

Coûts d'entrée: Aucune commission initiale n'est due à BXPE lorsque vous achetez des actions de BXPE, bien que certains intermédiaires financiers, entreprises d'assurance et autres institutions puissent facturer directement à leurs clients une commission de vente initiale, des frais de placement, des commissions de souscription ou des frais similaires pouvant aller jusqu'à 3,5 % du prix de souscription. Ces frais sont imposés uniquement par la contrepartie concernée conformément aux accords conclus avec ses clients et ne sont pas perçus par BXPE. Veuillez noter que les scénarios de performance présentés dans ce document n'incluent pas, le cas échéant, cette commission initiale. Il est possible qu'un intermédiaire financier, une entreprise d'assurance ou une institution facture à ses clients d'autres frais liés à l'achat des actions de BXPE ou aux services qu'il fournit à ses clients à cet égard.

Coûts de sortie: Ce chiffre s'appuie sur l'hypothèse d'un investisseur qui rachète toutes ses actions au moment considéré.

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation: Le Gestionnaire d'Investissement peut, à sa discrétion, avancer tout ou partie des Dépenses du Fonds ainsi que des Dépenses d'Organisation et d'Offre jusqu'à la Date d'Effet, telle que définie dans le Prospectus. Ces montants seront remboursés au prorata sur les 60 mois suivant la Date d'Effet, ou plus tôt à la discrétion du Gestionnaire d'Investissement, sous réserve de tout plafonnement discrétionnaire des dépenses appliqué par le Gestionnaire d'Investissement pendant la première année et par la suite. Ces dépenses, ainsi que les commissions de l'AIFM et d'administration, sont incluses dans les « coûts opérationnels ».

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: Il n'y a pas de période de détention recommandée pour ce produit. Néanmoins, afin de pouvoir le comparer avec d'autres fonds, une période de détention recommandée de 8 ans a été retenue dans ce document à titre d'exemple. La souscription d'actions dans BXPE à long terme ne convient qu'aux personnes disposant de moyens financiers appropriés et n'ayant pas besoin de céder leur investissement dans un court délai à des fins de besoin de liquidité. Nous ne prévoyons pas que les actions du fonds BXPE soient placés sur le marché public et la vente de vos actions dans ce fonds pourrait donc être difficile à effectuer. Les rachats devraient être offerts trimestriellement à la VNI par action telle que déterminée au dernier jour calendaire de chaque trimestre (chacune étant désignée comme la « Date de rachat »). La VNI des actions détenues pendant moins de 24 mois sera minorée de 5 %.

Les demandes de rachat doivent être communiquées avant 17 h, heure d'Europe centrale, le dernier jour ouvrable du premier mois du trimestre où une Date de rachat a été fixée. Les règlements des rachats d'actions devraient généralement s'effectuer dans les 35 jours calendaires à compter de la Date de rachat. Les demandes de rachat peuvent être rejetées partiellement ou totalement par Blackstone Private Investments Advisors LLC, le gestionnaire d'investissement du fonds BXPE, à titre exceptionnel et non systématique. Les rachats, sous réserve de certaines exclusions, sont généralement limités à 5 % de la valeur nette d'inventaire agrégée du complexe de fonds BXPE par trimestre civil et peuvent être soumis à des frais de rachat ou à une déduction pour rachat anticipé (le cas échéant). Veuillez consulter le prospectus pour plus d'informations. Le fonds BXPE peut, à titre exceptionnel et de manière non systématique, réaliser des exceptions, modifier ou suspendre le programme.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une quelconque réclamation relative au produit ou à la conduite de la personne ayant conçu le produit, vous pouvez nous l'adresser en nous écrivant. Soit à BEFMcompliance@blackstone.com. Soit à l'adresse postale suivante :
Blackstone Europe Fund Management S.à r.l. À l'attention de : Responsable des réclamations
2-4, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg Grand Duché de Luxembourg
Toute réclamation concernant la conduite de votre conseiller ou distributeur doit leur être adressée directement.

Autres informations pertinentes

Les informations contenues dans ce document d'informations clés sont complétées par les statuts et le prospectus, qui seront fournis aux investisseurs avant la souscription, comme l'exige la loi, soit directement, soit par le biais d'intermédiaires financiers. De plus amples informations sur BXPE, y compris une copie du prospectus, le dernier rapport annuel, tout rapport semestriel ultérieur, le dernier prix des actions BXPE et les informations sur la performance de BXPE (notamment ses données de performance passées et les calculs de scénarios de performance précédents), comme l'exige la loi, sont disponibles sans frais, en anglais, sur https://www.bxpef.com ou en envoyant un e-mail à BEFMcompliance@blackstone.com. Afin de décider ou non d'investir dans BXPE, les investisseurs potentiels doivent s'appuyer sur leur propre analyse, et notamment sur les avantages et les risques que présente ce produit. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le prospectus avec attention et à le conserver. Les investisseurs potentiels ne sauraient, toutefois, interpréter le contenu du présent document ou le prospectus comme un conseil juridique, comptable, commercial, d'investissement, fiscal ou lié à la retraite. Les investisseurs sont informés que la législation fiscale applicable à BXPE peut avoir une incidence sur la situation fiscale de leurs placements personnels dans BXPE.